

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2023-108 – Autorisation d’occupation du domaine public rue de l’Helvétie.

Le Maire de MAÎCHE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande de Mme et M VUILLEMIN Jennifer et Hervé en date du 13 novembre 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement rue d’Helvétie pendant des travaux de mise en place d’une chappe ;

A R R E T E

Article 1 : Le samedi 18 novembre 2023, entre 08 heures et 18 heures, les 2 places de stationnement matérialisées “arrêt minute”, au niveau du 2 rue d’Helvétie, seront réservées à Mme et M VUILLEMIN Jennifer et Hervé, le temps nécessaire à une opération de livraison de poutres.

Article 2 : La ville de Maîche mettra en place la signalisation matérialisant le présent arrêté.
A l’issue, la chaussée devra être laissée propre et en état.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l’exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera affichée au placard municipal et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville de Maîche,
- Madame et Monsieur VUILLEMIN,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de la ville de Maîche.

Maîche, le 13 novembre 2023,
Le Maire,
Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 17 novembre 2023